

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15
Présents..... 15
Votants..... 14
Procurations..... 0

Date de la convocation : 21/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 25 mars à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA
Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs
ASSIE Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES
Damien, REFREGERIS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL
Claude, VIDAL Didier

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 3**DELIBERATION N° 20****AFFECTATION DES RESULTATS****BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 relatif à l'affectation du résultat ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe du village vacances ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2022 au budget annexe du village vacances (section de fonctionnement) a donné lieu à un déficit de -16 526.23 € ;

Considérant qu'avec le déficit antérieur reporté, le résultat définitif de la section de fonctionnement est de - 42 863.47 € ;

Considérant que le résultat comptable de l'année 2022 de la section d'investissement est de 3 651.36 € ;

Considérant qu'avec l'excédent antérieur reporté, le résultat de la section d'investissement est de 10 999.05 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **D'AFFECTER** sur le budget annexe du village vacances 2023 les résultats de fonctionnement négatifs en dépenses de fonctionnement au compte 002 soit - 42 863.47 € ;
- **D'AFFECTER** sur le budget annexe du village vacances 2023 les résultats d'investissement positifs en recettes d'investissement au compte 001 soit 10 999.05 € ;

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le0.5. AVR. 2023...
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 0 5 AVR. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la date de réception en préfecture postal ou par l'application Télécours accessible à l'adresse suivante : http://www.tel2023-20232503_20-DE

Reçu le 05/04/2023